



# JOURNAL DE LA FONDATION PRINCE LAURENT

DU CÔTÉ DE NOS DISPENSAIRES

## DES DISPENSAIRES VONT-ILS S'OUVRIRE EN CHINE, SUR LE MODELE DE CEUX DE LA FONDATION ?

En mars dernier, S.A.R. le Prince Laurent, Président de la Fondation, a répondu au souhait émis par S.E. Monsieur Guan Chengyuan, Ambassadeur de Chine en Belgique, de visiter le dispensaire de Bruxelles de la Fondation.

Une telle demande nous a particulièrement réjouis car elle témoigne de l'intérêt manifeste que suscite notre action et du fait que la Fondation Prince Laurent se voit de plus en plus reconnue, bien au-delà des frontières nationales, non seulement en Europe mais même en Chine.

C'est donc accompagné de son épouse, tout aussi attachée que lui aux animaux, que SE Monsieur Guan Chengyuan s'est rendu au dispensaire de Bruxelles, escorté de S.A.R. le Prince Laurent et du Dr Jean Bastien, administrateur délégué, sous le regard de nombreux journalistes chinois de télévision, de la presse écrite ainsi que d'agences de presse qui avaient fait le déplacement pour donner un large écho de cet événement dans les organes de presse chinois. Devant un tel engouement et un intérêt manifeste pour l'action sociale de la Fondation, on est dès lors en droit de se demander si les dispensaires de la

Fondation Prince Laurent ne vont pas, bientôt, "faire des petits en Chine".

Très enthousiaste à l'issue de sa visite, S.E. Monsieur Guan Chengyuan a eu la gentillesse de bien vouloir nous convier ses impressions.

"J'ai été très content d'avoir l'opportunité de visiter la Fondation Prince Laurent. Je tiens à exprimer une fois encore mes remerciements cordiaux au Prince Laurent pour son invitation et pour sa compagnie tout au long de la visite qui m'a procuré une impression profonde. Je dois dire que c'est une entreprise magnifique d'avoir créé et de maintenir une telle fondation qui offre des services médicaux de grande qualité pour les animaux, et tout spécialement pour ceux qui sont les compagnons de personnes démunies. Cela démontre son attachement non seulement pour les petits animaux mais, fait plus important encore, pour les personnes dans le besoin".

A la question de savoir si l'on pouvait envisager la création de tels dispensaires en Chine, l'Ambassadeur a répondu : "En Chine, nous avons également un certain nombre de cliniques vétérinaires. Rien que pour



De droite à gauche, S.A.R. le Prince Laurent, SE l'ambassadeur de Chine Monsieur Guan Chengyuan et son épouse Madame Hu Zuzhen, ainsi que le Dr Jean Bastien, administrateur délégué.

Pékin, il n'y a pas moins de 95 cliniques vétérinaires agréées. Et il est intéressant de signaler que des sites Internet se sont créés pour ceux qui ont des animaux de compagnie. Grâce à ces sites, les propriétaires d'animaux peuvent trouver une foule d'informations sur la manière d'éduquer et de soigner leur compagnon. Je ne sais pas exactement combien de cliniques vétérinaires offrent des services gratuits mais je crois et j'espère que les échanges de vues et d'expériences sur la manière de prendre soin des animaux pourraient être entrepris entre des organisations similaires de Belgique et de Chine."

Quant à savoir si les Chinois apprécient, de manière générale, les chiens et les chats et s'ils sont nombreux à avoir un animal chez eux, Monsieur l'ambassadeur de Chine nous a précisé : "un vieil adage chinois dit que "les animaux sont les amis de l'humanité". Avoir un animal de compagnie remonte à plus de 1.000 ans en Chine. Certains chiens très connus, tels le shar-pei et le pékinois, sont originaires de Chine. Le peuple chinois est très attiré par les animaux de compagnie et de plus en plus de familles, à l'heure actuelle, ont un chien, un chat, un poisson ou un oiseau. Beaucoup d'enfants même, leur préfèrent des vers à soie. Ces enfants sont très pas-

sionnés de les voir grandir et passer par les stades successifs de l'œuf, de la chenille vivant sur une feuille de mûrier, jusqu'au cocon entouré de soie et à la chrysalide. L'examen de tout le processus de développement du ver à soie n'aide pas seulement les enfants à acquérir la connaissance mais permet de leur donner le sens de l'amour et de la responsabilité qui leur sera bénéfique tout au long de leur vie."

Répondant enfin à notre curiosité de savoir s'il a lui-même des animaux, S.E. Monsieur l'ambassadeur Guan Chengyuan nous a confié : "Mon épouse et moi-même sommes tous deux attirés par les animaux. Nous avons deux chiens dans notre résidence de Bruxelles. Ils portent les noms chinois traditionnels de "Huahua" et "Lili". Ils sont pour nous de bons amis qui rendent notre vie plus colorée et plus joyeuse." ■



### SOMMAIRE

Du côté de nos dispensaires	p1
Le Gala 2003	p2
Le bien-être animal vu par l'Europe	p4
Editorial	p5
BPAM	p6
ERWF	p7
Tribune libre	p7
Carnet d'adresses	p8

## LE GALA 2003 : UNE GRANDE ET BRILLANTE REUSSITE

C'est une soirée de gala extraordinaire, pleinement réussie, qui a eu lieu, en présence de L.L.A.A.R.R. le Prince Laurent, président de la Fondation, et la Princesse Claire, dans le cadre somptueux et au milieu des riches collections du Musée Royal de l'Afrique Centrale à Tervuren, le jeudi 20 novembre 2003, au profit des dispensaires vétérinaires de Fondation Prince Laurent.

Tous nos remerciements et toute notre gratitude vont à Madame Jacques Solvay, Présidente du Gala, qui a conçu et orchestré cette soirée avec goût, élégance et efficacité pour que les invités puissent en garder un souvenir inoubliable et que les bénéficiaires puissent être à la hauteur de nos espérances.

Cette soirée de gala, la cinquième du nom, estimable entre toutes, fut aussi la preuve vivante de ce que la

Fondation est désormais reconnue pour son action, au niveau national. Ce fut en effet un public choisi, enthousiaste, venu des quatre coins du pays, qui témoigna par sa présence, son admiration pour le travail accompli par nos dispensaires au profit des animaux de compagnie des plus démunis de la société.

Bien plus, la présence à ce gala de nombreux ministres et autorités politiques, de même que celle de nombreux ambassadeurs et de plusieurs représentants du monde scientifique prouve l'intérêt que suscite désormais la Fondation Prince Laurent parmi les sphères dirigeantes et pensantes de notre société.

La soirée du 20 novembre fut l'occasion pour le Président de la Fondation, S.A.R. le Prince Laurent, de remettre deux awards, l'un à



(de droite à gauche) L.L.A.A.R.R. le Prince Laurent et la Princesse Claire, Madame Jacques Solvay, présidente du Gala, et le Dr Jean Bastien, administrateur délégué, lors du cocktail de bienvenue de la soirée de Gala.

Madame Augier pour son action en faveur du bien-être animal, l'autre

à la police de Saint-Trond pour ses interventions en faveur des animaux abandonnés ou égarés (voir les encadrés).

### Le nouvel award de la Fondation

Le nouvel award de la Fondation Prince Laurent, un animal mythique et fabuleux qui annonce les grands mouvements du monde, est l'œuvre du sculpteur français Richard Texier, l'un des artistes les plus importants de sa génération.

Peintre et sculpteur du rêve, de la balade, de l'imaginaire et de la liberté, il voyage, par le biais de ses sculptures et de ses peintures dans des paysages magiques et inconnus, inventés de toutes pièces.

L'œuvre de Texier s'imprime des éléments qui l'entourent pour les recomposer dans un nouvel imaginaire.

Né en 1955 dans les Deux-Sèvres, Richard Texier signe ses premières œuvres en 1967 dans la maison fami-



liale au point d'en négliger ses études, avant de s'installer à Paris en 1973 pour y peindre et étudier l'architecture. Docteur en arts plastiques de la

Sorbonne, il se passionne pour les planches astronomiques de Galilée et Tycho Brahe qui constitueront l'une de ses sources d'inspiration et se lance par la suite dans la réalisation de tapisseries monumentales ainsi que dans la création de grandes sculptures en bronze.

Depuis lors, de nombreuses expositions ont consacré son talent, tant en France qu'à l'étranger (Etats-Unis, Belgique, Japon, Taiwan, Pays-Bas, Russie) tandis que l'on peut admirer ses œuvres dans les collections publiques de l'Assemblée nationale à Paris, du Parlement européen ou du Fonds National d'Art Contemporain ou encore dans les musées français et étrangers.

Toutefois, en cette année 2003, le Prix de la Fondation n'a pas été remis, aucun des travaux proposés n'ayant remporté l'adhésion du jury. Rappelons que le Prix de la Fondation Prince Laurent est destiné à couronner un travail de recherche scientifique fondamentale ou sur le terrain, réalisé par une personne ou une équipe, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger. Il s'agit d'un travail devant répondre à une stricte méthodologie et dont l'objectif vise à améliorer le bien-être des animaux en conformité avec la philosophie de la Fondation.

Espérons que la remise de ce prix n'est que partie remise et qu'il trouvera un nouveau lauréat lors du prochain gala 2005.

La réussite d'un gala tel que celui que nous venons de vivre en novembre 2003 s'avère d'une indispensable nécessité pour poursuivre les buts de la Fondation. Grâce aux bénéficiaires obtenus lors de cette soirée, les trois dispensaires de la Fondation Prince Laurent, où plus de 1.500 animaux sont soignés par mois, peuvent poursuivre leurs activités.

Il est à noter d'ailleurs de manière générale, que le chiffre des animaux soignés dans nos dispensaires est en constante augmentation.

Ce chiffre témoigne hélas à suffisance de leur utilité et de leur raison d'être. Ils sont la preuve de ce que la pauvreté est loin d'être vaincue. Rappelons que plus d'1,2 millions de personnes vivent en Belgique en-dessous du seuil de pauvreté.

Mais grâce à nos dispensaires, la Fondation permet de rendre à l'animal tous les bienfaits qu'il a prodigués à l'homme par sa présence et par sa compagne. ■



Au plus fort de la soirée, une assistance comblée par la magie des lieux dans la grande salle du musée de l'Afrique Centrale, créée dans le prolongement de l'exposition universelle de 1897, et somptueusement décorée pour la soirée de gala.

### Jeanne Augier, une vie consacrée à la cause animale



Nous revenons une nouvelle fois à l'award décerné à Madame Jeanne Augier, PDG de l'hôtel Negresco de Nice qui lutte depuis de nombreuses années en faveur du respect et du bien-être des animaux.

Dans le précédent numéro du journal, nous vous présentions son action contre le trafic des chiens et des chats, et contre les corridas mais aussi pour l'amélioration des conditions d'élevage et de transport des animaux de même qu'en faveur de la protection animale en général.

Initiatrice de la première journée nationale du respect des animaux qui s'est tenue en avril 2002 au Negresco, elle souhaite que son pays devienne un modèle pour tous les animaux, en faisant appliquer les lois et les traités relatifs au commerce des animaux.

On se souvient aussi que cette grande dame qui s'est donné pour but d'élever les consciences en faveur du bien-être des animaux, a décidé, du fait qu'elle n'a pas de descendance, de créer une fondation qui, après sa mort, s'occupera des malheurs du monde, y compris de ceux des animaux.

Et aujourd'hui, depuis qu'elle a reçu l'award de la Fondation et qu'elle a eu l'occasion de visiter nos dispensaires et d'y apercevoir le travail effectué, Madame Augier a émis le souhait de voir s'ouvrir des dispensaire similaires dans le midi de la France et espère concrétiser prochainement ce souhait.

### La section animalière de la police de Saint-Trond

Créée à l'été 2002 pour répondre aux questions et aux situations auxquelles sont de plus en plus souvent confrontés les policiers, la section animalière de la police locale de Saint-Trond – Gingelom – Niewerkerken, la première du genre en Belgique, s'est spécialisée dans les interventions impliquant des animaux.

Pour la seule année 2002, elle a opéré 433 captures d'animaux errants, dont 90 % de chiens. Des animaux pour lesquels ses policiers tentent tout d'abord l'impossible pour retrouver leur maître avant de se résoudre à les remettre entre les mains du refuge intercommunal de la région dont les infrastructures modernes permettent un accueil confortable des animaux sans maître.

La préoccupation de la police de Saint-Trond pour le bien-être animal en général, et tout particulièrement pour celui des chiens, est une tradition qui va de pair avec le respect de l'environnement. Elle se dit persuadée que son intérêt en la matière influencera favorablement les attitudes de la population vis-à-vis du monde animal et est persuadée que le droit du bien-être des animaux constitue une matière spécifique qui devrait être intégrée à la formation de base des écoles de police.



NATAN



WWW.NATAN.BE

## LE BIEN-ETRE ANIMAL VU PAR L'EUROPE

**LA CORRIDA TELLE QU'ELLE EST JUGEE PAR LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE DES DROITS DE L'ANIMAL**

Le 24 novembre 2003, la Fondation Prince Laurent a participé à une manifestation d'une importance particulière pour la protection des animaux en Europe, et implicitement pour la protection des citoyens européens ; une manifestation axée contre les pratiques violentes des corridas.

La Cour Internationale de Justice des Droits de l'Animal, (une structure fondée en 1979 sur le modèle de l'ONU par la Fondation Franz Weber) s'est tenue à Bruxelles voici quelques semaines, pour juger en séance publique les autorités responsables de l'Union européenne et des gouvernements de la France, du Portugal et de l'Espagne pour leur attitude en ce qui concerne les corridas.

Pendant une journée, l'auditorium de l'Université Libre de Bruxelles s'est rempli d'experts internationaux en ce qui concerne les sujets liés à la tauromachie et aux droits des animaux, ainsi que des experts de la protection des consommateurs, des psychologues, des journalistes et des représentants du secteur non-gouvernemental.

Devant eux, sur le podium, étaient placés les portraits des hauts responsables européens et chefs des gouvernements, accusés d'aider au maintien et à la prolifération de cette pratique. Aucun des responsables cités ne se sont présentés et les experts venus témoigner ainsi que le jury du tribu-



nal les ont incriminés tout au long du procès, pour " complicité de torture grave envers les animaux " et pour " perversion de la jeunesse par l'encouragement de cruautés publiques, mépris de lois existantes en faveur du lobbying tauromachique et l'absence des mesures légales appropriées pour mettre une fin à de telles pratiques ".

Parmi les personnes présentes qui se sont montrées les critiques les plus ferventes à l'encontre de cette coutume, on pouvait distinguer la dernière lauréate de l'award remis lors du dernier Gala de la Fondation Prince Laurent, Madame Jeanne Augier, qui n'épargne aucun moyen pour sensibiliser sa clientèle du prestigieux hôtel Negresco de Nice à tous les aspects révoltants de la corrida.

Le Tribunal, constitué d'un jury de neuf membres et de trois juges, a constaté des

faits tout autant bien documentés qu'affreux par leur caractère tortionnaire envers les animaux, et vicieux pour un public souvent trop jeune et impressionnable. C'est ainsi que la Fondation Franz Weber souligne dans son Journal (No 64 2003) que les milieux spécialisés n'hésitent pas, afin de contrecarrer la perte d'intérêt du public pour les corridas, à organiser des manifestations ciblées envers les jeunes, comme par exemple, des visites des matadors dans les écoles ou l'accès gratuit aux corridas pour les enfants de moins de 10 ans.

Tout à tour, les organisations présentes à Bruxelles ont pointé leurs critiques contre les responsables des administrations centrale et régionale, ainsi que contre les médias qui ont fait une promotion néfaste à ce " spectacle de la mort ", sans appliquer aucun critère de valeur ou d'éthique dans leur choix médiatique.

Proférant toujours l'excuse universelle de la tradition, des structures régionales, nationales et même européennes continuent à offrir également des aides financières, sous forme de subventions à cette coutume barbare, en oubliant qu'une tradition, séparée de ses critères de valeur, est absurde, voire dangereuse. L'attachement trop étroit à l'idée de la tradition absolue, vidée d'un contenu éthique, équivaut à une négation de l'évolution sociale, légale et culturelle de la société européenne

moderne. Pourtant, on constate que certains se détachent de plus en plus de cette tradition. Ce fait est prouvé par les statistiques établies dans les pays concernés, où la vaste majorité de la population, même dans les zones de " tradition tauromachique " se dit pour l'abolition de cette pratique traumatisante qui " fausse la relation entre l'homme et l'animal ", telle qu'elle est définie par l'UNESCO. Des statistiques montrent par exemple qu'en France, plus de 80% de la population (toujours selon le Journal Franz Weber no 64/2003) est contre la corrida, considérant que celle-ci n'est pas représentative de la culture française.

En prenant en compte tous ces arguments, la Cour Internationale de Justice des Droits de l'Animal a demandé aux autorités des pays concernés ainsi que de l'Union européenne d'abolir les corridas, en interdisant toute exception à la loi protégeant les animaux contre des actes de cruauté, et en mettant un terme à toute subvention directe ou indirecte à la corrida.

La Cour, reprenant les témoignages des psychologues qui ont rappelé que la médiatisation de corridas ne faisait qu'augmenter la violence de l'image en général, a également demandé dans son jugement que les médias évitent toute propagande en faveur des corridas. ■

Veronica Williams

**LE GROUPE SUR LE BIEN ETRE DES ANIMAUX DU PARLEMENT EUROPEEN FETE SES 20 ANS**

Mercredi, 14 janvier 2004, le Parlement européen à Strasbourg a repris ses activités avec une effervescence particulière, spécifique à cette période préélectorale, alors que de nombreux dossiers d'importance primordiale doivent être finalisés, ou que des projets législatifs doivent être lancés avant la fin du mandat actuel. Les groupes parlementaires et les commissions se rencontrent dans un rythme assidu afin de revoir le programme de la Présidence irlandaise, pour la période janvier - juin 2004, et de décider de leurs priorités et lignes directrices pour cette période, ainsi que pour évaluer les perspectives et l'impact immédiats de l'élargissement européen.

Lors de sa 200<sup>ème</sup> session, l'Intergroupe du Parlement Européen sur la Protection et la Conservation des Animaux. Robert Evans, le Président actuel du Groupe a rendu hommage à ses prédécesseurs qui, il y a 20 ans, ont lancé l'initiative de ce forum de débat intellectuel et de décisions politiques. Un forum d'avant-garde, qui depuis, a eu un impact fondamental sur le traitement et la conservation des animaux dans les Etats membres de l'Union européenne.

Le député Robert Evans a souligné aussi l'avancée extraordinaire représentée par l'introduction récente, dans le projet constitutionnel européen d'une référence aux animaux en tant qu'êtres sensibles, qui peuvent et doivent bénéficier d'une certaine protection juridique dans le cadre de l'Union européenne. Le nouveau texte prévoit que " lorsqu'ils formulent et mettent en œuvre la politique de l'Union dans



le domaine de l'agriculture, de la pêche, des transports du marché intérieur, de la recherche et du développement technologique et de l'espace, l'Union et les Etats membres tiennent pleinement compte des exigences du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles, tout en respectant les dispositions législatives ou administratives et les usages des Etats membres en la matière, notamment des rites religieux, de traditions culturelles et de patrimoines régionaux ".

La valeur de cet ajout dans le projet de la loi fondamentale de l'Union est inestimable pour le travail dans le domaine de la protection et la conservation des animaux, même s'il garde toujours, en réserve, l'échappatoire de la " tradition " qui peut en certains cas donner une couverture de légalité à des pratiques archaïques et cruelles, en dissonance avec la philosophie de vie de la plupart des citoyens européens.

Considéré, par la plupart des spécialistes des procédures institutionnelles, comme

le Groupe Parlementaire le plus efficace du Parlement européen, jouissant d'une grande crédibilité internationale, l'Intergroupe sur la Protection et la Conservation des Animaux a réussi à sensibiliser et à faire accepter des règles en faveur des animaux, même dans les pays sans tradition dans ce domaine, comme celles du bassin méditerranéen.

Robert Evans a rappelé que l'Eurogroup for Animal Welfare, avec son grand professionnalisme et sa crédibilité, est un des piliers du lobbying européen dans le domaine du bien être animal. Son impact sur les changements législatifs dans l'acquis communautaire est largement reconnu et apprécié par les acteurs institutionnels, ainsi que par les professionnels de la consultance à Bruxelles, qui n'hésitent pas à donner des exemples de succès parmi les campagnes portées à bout de bras par l'Eurogroup (ex : la directive sur le transport des animaux).

Dans l'atmosphère festive de la célébration de plus de deux décennies d'activité

commune, l'Intergroupe du Parlement Européen et l'Eurogroup ont annoncé les lignes principales de l'activité de la Présidence irlandaise dans le domaine du bien être animal, ainsi que ses propres propositions qui plaident pour une pratique moins économique et moins concurrentielle, et davantage en faveur directe des animaux concernés.

Parmi ces priorités, une place importante occupe le projet d'une réglementation - cadre, sur le transport des animaux ; ainsi qu'une attention renforcée à l'application plus stricte de la législation européenne déjà adoptée (pour l'instant le taux d'application en pratique des règles communautaires, spécialement dans le domaine du bien être animal, reste très insuffisant). L'Intergroupe parlementaire demande également : la révocation des remboursements à l'export pour les animaux vivants exportés dans les pays tiers, une plus grande considération du bien être animal dans le cadre de la restructuration de la Politique Agricole Commune, ainsi que la révision de la politique chimique européenne sans abus non justifiés de l'utilisation des animaux dans des tests de laboratoire. Dans le cadre plus international des négociations au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce, il est espéré que le bien être animal continuera à être pris en considération lors des négociations. Finalement des propositions plus écologiques sont prévues aussi dans le domaine de la pêche. ■

Veronica Williams

EDITORIAL

# LES ANIMAUX, EUX AUSSI, ONT DROIT AU BIEN-ETRE

Au-delà de son action prioritaire visant à préserver la santé des animaux de compagnie des personnes les plus défavorisées de la société, la Fondation Prince Laurent veut avoir le souci de défendre et de promouvoir toute initiative en faveur du bien-être des animaux en général.

C'est pourquoi elle veut se réjouir de ce que, dans la prochaine constitution européenne, les animaux seront désormais considérés comme des "êtres sensibles" et non plus seulement comme des marchandises agricoles. Il s'agit là d'une victoire obtenue grâce à la pression des pays scandinaves et des groupements de protection animale.

Il était temps qu'une telle décision qui donne des droits aux animaux, soit prise et que les traités européens mentionnent une clause sur le bien-être animal.

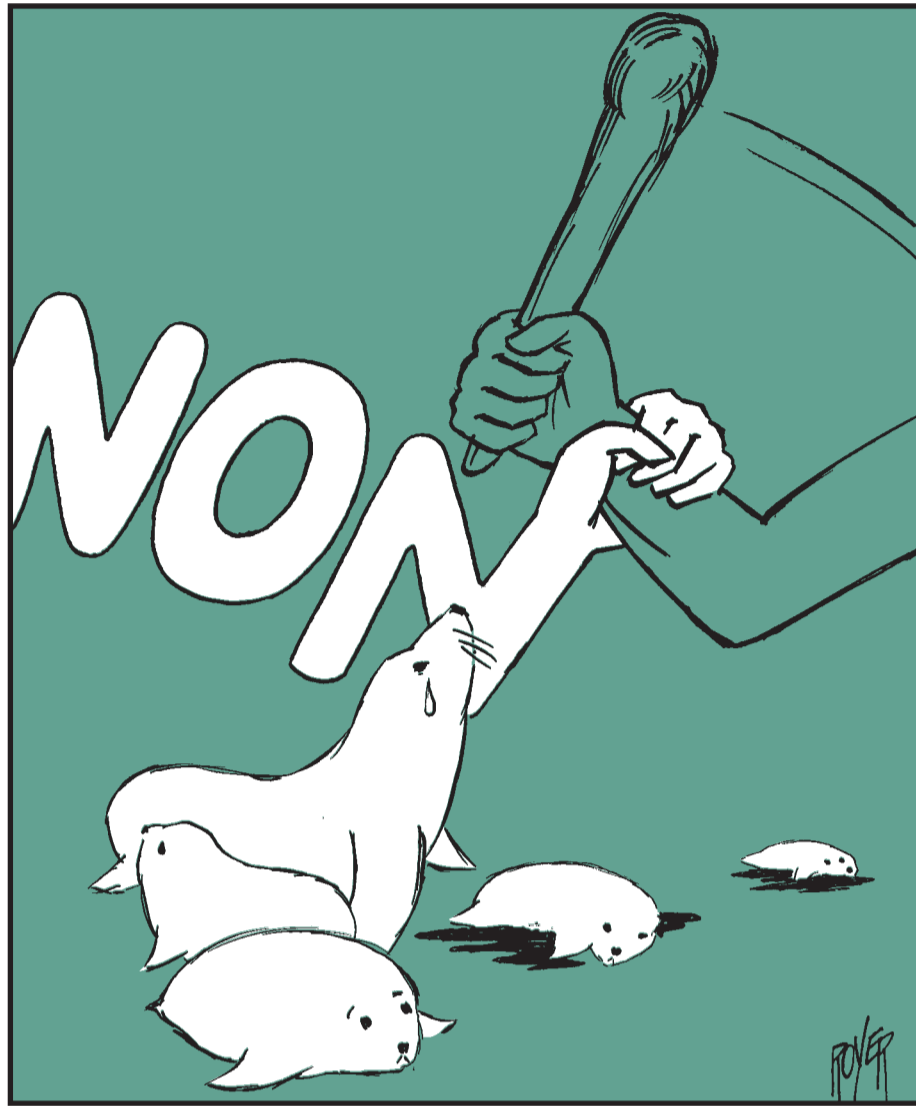
\*\*\*

Dans le prolongement de notre satisfaction, face à cette décision nous voulons insister sur le fait que la Fondation Prince Laurent se refuse à toute insensibilité face à la cruauté envers les animaux et qu'elle appuie le rôle des associations de protection animale dans leur combat de tous les jours.

Même si son but principal est de jouer un rôle social entraînant une synergie entre le bien-être animal et le bien-être de l'homme, la Fondation ne veut pas être indifférente aux problèmes auxquels se trouve confronté le monde animal.

Si bien évidemment ses dispensaires sont prioritaires, elle veut éviter toute dérive qui consisterait à n'agir qu'au seul niveau social et souhaite s'insurger avec véhémence contre toute forme d'agression ou de mauvais traitement envers le monde animal.

C'est la raison pour laquelle elle veut dénoncer avec la plus ferme énergie, les massacres de bébés phoques canadiens, à nouveau tris-



tement à la une de l'actualité (voir notre tribune libre), ou encore la maltraitance à l'encontre des lévriers espagnols, véritables machines de courses, considérées comme de simples marchandises, que l'association Greyhounds in Nood, cherche inlassablement à sauver d'une mort certaine.

Elle veut dénoncer aussi, les trafic d'animaux de compagnie venus des pays d'Europe centrale et transportés dans des conditions inadmissibles tout autant qu'illégales, sans aucun respect de l'hygiène ou des normes sanitaires. Elle veut dénoncer encore les corridas (voir

notre rubrique : " le bien-être animal vu par l'Europe ") dont il n'est plus besoin de dépeindre le triste tableau ou enfin ces toutes récentes manipulations génétiques qui permettent aux propriétaires d'animaux, inconsolables de la mort de leur compagnon, moyennant des tarifs pharamineux, de les faire cloner,...sans garantie de succès et avec toutes les dérives éthiques que l'on peut imaginer.

Tous ces mauvais exemples ne sont que quelques uns parmi bien d'autres, à illustrer les agressions et mauvais traitements que l'homme fait subir au monde animal. C'est sur eux que se construit et se développe la maltraitance animale. C'est à cause d'eux que les générations futures risquent de se construire un avenir la banalisant.

En maltraitant l'animal, l'homme se dégrade lui-même, se manque de respect et devient un très mauvais exemple pour l'éducation de ses propres enfants.

Nous devons dès lors être vigilants à favoriser et développer toute initiative en faveur du bien-être des animaux.

Nous nous félicitons dès lors de ce que le gouvernement belge vient de décider d'interdire l'importation et le commerce de fourrures de chiens et de chats, provenant d'Asie, ainsi que de phoques sur le territoire national. Il s'agit là d'un progrès indiscutable, dont nous ne pouvons que nous féliciter, dans la prise de conscience du respect du bien-être animal au niveau des textes légaux.

Dr Jean BASTIEN

Administrateur délégué

Nous venons d'apprendre en dernière minute que le conseil municipal de la Ville de Barcelone, vient de voter un texte qualifiant les corridas de pratiques cruelles, demandant au gouvernement régional d'en prononcer l'abolition et insistant sur son soutien aux droits des animaux.

SOLVAY

## Le rat en PVC

contribue à la réduction des expérimentations animales

Ce modèle réaliste de rat a été développé par Microsurgical Development, pour la formation en microchirurgie des étudiants, chirurgiens et biotechniciens.

Il permet ainsi de réduire de manière drastique les expérimentations animales dans le cadre des formations.

SOLVAY Pharmaceuticals, promoteur du projet, lui a apporté son soutien dès sa conception. S'efforçant de remplacer, réduire et de perfectionner l'emploi d'animaux de laboratoire vivants, SOLVAY Pharmaceuticals est parvenu à réduire les expérimentations animales de 80% sur les dix dernières années.

SOLVAY Plastics a conçu un PVC souple spécial qui donne l'aspect d'un vrai rat anesthésié.

Le rat en PVC a été mis sur le marché en 1999 et suscite l'engouement. A l'avenir, nous espérons qu'il fasse partie intégrante de la formation en microchirurgie.

Pour en savoir plus ou passer une commande, veuillez consulter notre site [www.microdev.nl](http://www.microdev.nl)



## De PVC rat

een oplossing voor het vervangen van proefdieren

De stichting Microsurgical Development ontwikkelde een levensechte modelrat voor de microchirurgische training van studenten, chirurgen en biotechnici.

Op die manier kan het gebruik van levende dieren voor deze doeleinden sterk beperkt worden.

SOLVAY Pharmaceuticals, voorstander van het project, verleende zijn steun vanaf van bij het begin.

Door zijn streven om het gebruik van levende dieren te vervangen, te beperken en af te schaffen, slaagde SOLVAY Pharmaceuticals erin, de laatste

tien jaar, het gebruik van dieren bij zijn proeven met 80 % te verminderen.

Solvay Plastics droeg bij door een flexibel PVC waardoor de PVC rat levensecht zou aanvoelen als een verdoofde levende rat. De PVC rat kwam in 1999 op de markt en werd enthousiast onthaald. We denken dat deze rat in de toekomst een belangrijk onderdeel wordt van de microchirurgische training.

Voor meer informatie en een bestelmogelijkheid kunt u vinden op [www.microdev.nl](http://www.microdev.nl)





A partir de ce numéro du Journal de la Fondation et afin de mieux faire comprendre les enjeux de l'expérimentation animale à ses lecteurs, la BPAM consacrera une série d'articles à la chronique de l'expérimentation animale en occident. Voici le premier article consacré à l'antiquité.

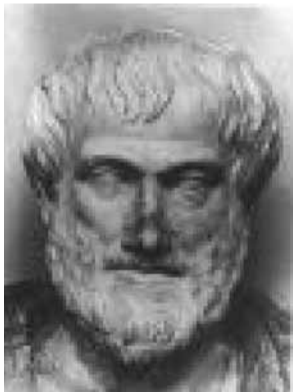
### Les racines de l'expérimentation animale.

La société occidentale dans laquelle nous vivons plonge principalement ses racines dans l'antiquité grecque et latine. Il en est de même pour l'expérimentation animale. Les premiers témoignages relatant ce type de pratique remontent, en effet, à cette période de l'histoire.

A cette époque l'on pratique essentiellement des dissections. Celles-ci sont effectuées dans le but d'acquérir une meilleure connaissance de l'anatomie animale mais aussi par extrapolation de celle de l'homme. Les animaux utilisés sont vivants ou morts et seule la sensibilité personnelle des expérimentateurs à la souffrance animale constitue un garde fou contre la cruauté.

Parmi ceux qui se sont adonnés à cette pratique et dont on a retrouvé le témoignage, se trouvent de grands noms parmi lesquels : Aristote, Hérophile, Érasistrate et Galien.

#### Aristote (384 – 322 av. J.-C.)



Aristote est grec. Il naît en 384 avant J.-C. à Stagire - aujourd'hui connue sous le nom de Stavros - sur les bords de la mer Égée et meurt en 322 avant J.-C. à Chalcis, entouré des siens. Fils de médecin, assoiffé de connaissance, il quitte rapidement la terre qui l'a vu naître pour s'établir à Athènes où il suit les enseignements dispensés par Platon. Brillant élève, il surpasse rapidement le maître dans nombre de domaines, raison pour laquelle Platon le charge rapidement de dispenser une partie des cours à

sa place. Durant cette période, il commence à rédiger des ouvrages de philosophie et de science. A la mort de Platon, il s'installe dans le port d'Assos, sur l'île de Lesbos, où il ouvre sa propre école. Il consacre la plupart de son temps à l'enseignement et à l'étude de la biologie. A cette époque, il commence également la rédaction de son ouvrage sur l'histoire des animaux. En 343 avant J.-C., il est chargé par Philippe de Macédoine d'instruire son fils, le futur Alexandre le Grand, ce qui l'oblige à suspendre ses recherches pour trois ans. Sa tâche accomplie, il retourne dans sa ville natale et s'adonne à l'observation des animaux domestiques. Cinq ans plus tard, il retourne dans la ville de Pella où désormais règne Alexandre le Grand. Il y fonde "le Lycée", école où il transmet son savoir à ses disciples. En plus de son enseignement, il poursuit ses travaux scientifiques. Prônant l'observation systématique des faits, il réalise de nombreuses dissections et vivisections. Ces travaux non reconnus par la plupart de ses contemporains ne seront pleinement appréciés qu'au 19<sup>e</sup> siècle. Ces observations sont consignées dans plusieurs ouvrages dont "Le traité des animaux" consacré à l'anatomie comparée et "Le mouvement des animaux". A la mort d'Alexandre le Grand, il quitte Pella et meurt quelques années plus tard laissant inachevés plusieurs de ses traités.

#### Platon (428-348 av. J.-C.)



#### Hérophile (335 – 280 av. J.-C.)

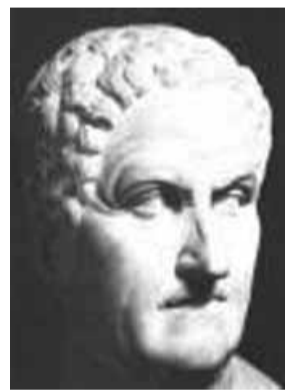
Hérophile naît en 335 avant J.-C. et meurt en 280 avant J.-C.. Érasistrate son contemporain et jeune collègue naît en 304 avant J.-C. et meurt en 250 avant J.-C.. Médecins grecs, ils travaillèrent tous deux à Alexandrie, la ville fondée en 332 avant J.-C. par Alexandre le Grand. Hérophile, considéré comme un des pères de la discipline anatomique réalise entre autre des dissec-



tions publiques sur des hommes et des animaux dont il compare la morphologie. Il étudie avec beaucoup d'attention le système nerveux et tout particulièrement la structure du cerveau – il le considère comme le siège de l'intelligence – et la moelle épinière où il distingue les nerfs moteurs des nerfs sensitifs. Hérophile s'intéresse également à l'œil, au système digestif, aux organes reproducteurs ainsi qu'aux veines et aux artères. De ces travaux, il ne nous reste malheureusement aucun témoignage écrit direct. C'est donc au travers des citations de ses ouvrages que les historiens ont pris connaissance de ses œuvres.

Érasistrate continue les travaux de son illustre prédécesseur. Par le biais de dissections, il étudie notamment le système nerveux ainsi que le système cardiovasculaire. Il formule également de nombreuses hypothèses sur le fonctionnement du corps humain. A sa mort, la pratique de la dissection va connaître une longue période de déclin. Il faudra attendre la Rome antique et Galien pour qu'elle se trouve de nouveau au premier plan comme technique d'acquisition du savoir sur le vivant.

#### Galien (131-201)



Galien naît à Pergame en Asie Mineure en 131 après J.-C. et meurt vers 201.

Adolescent, il entreprend des études de philosophie et de logique

mais réoriente son cursus suite à un rêve prophétique fait par son père dans

lequel celui-ci le voit devenir un médecin

célèbre. Après une longue formation auprès des plus grands thérapeutes de son époque, il rentre à Pergame où son travail auprès des gladiateurs lui permet de perfectionner sa connaissance de la chirurgie et d'expérimenter de nouveaux traitements. Dévoré par l'ambition, il quitte sa ville natale et son poste pour la capitale de l'Empire Romain où son talent est vite reconnu. Célèbre et jaloux, il devient le médecin de la famille de l'empereur Marc Aurèle. En tant que médecin, Galien s'inscrit dans la continuité de la pensée d'Hippocrate (460 à 377 av. J.-C.) – célèbre médecin du monde antique - mais lorsqu'il s'agit d'anatomie ou de physiologie, il s'inspire principalement des enseignements d'Aristote. Pour perfectionner ses connaissances et parce que pour lui l'anatomie est la base de la médecine, il réalise des dissections sur cadavres et des vivisections sans anesthésie. Comme les dissections humaines sont prohibées, il travaille sur des animaux – notamment des chèvres, singes, chiens, porcs et éléphants - extrapolant les données recueillies à l'homme ce qui le conduira à faire quelques hypothèses erronées. Lors de ces dissections dont certaines sont réalisées en public, il explore l'anatomie et la physiologie des systèmes urinaires, cardiovasculaires et nerveux. Sensible à la souffrance animale, il confie préférer, lorsqu'il étudie le cerveau et les nerfs, travailler sur des porcs plutôt que sur des singes pour éviter de voir la souffrance se peindre sur leurs traits. Auteur prolifique, il rédige près de 500 traités. Parmi ceux-ci se trouve un catalogue des dissections réalisées par ses prédécesseurs et par lui-même ainsi qu'un traité consacré aux instruments et à la méthodologie à employer pour réaliser de telles expériences. Ces œuvres firent longtemps autorité en Occident et il faudra attendre la Renaissance (15<sup>e</sup> siècle) pour que leur contenu commence à être timidement remis en cause. ■

Bénédicte Schils  
Secrétaire scientifique, BPAM

Le prochain article de cette chronique de l'expérimentation animale sera consacré à la période moyenâgeuse.

## AU PALAIS DES ACADEMIES : LA DEUXIEME JOURNEE SCIENTIFIQUE DE LA PLATE-FORME

La deuxième Journée Scientifique de la Plate-forme de la Fondation Prince Laurent s'est déroulée ce 21 avril dernier, dans le cadre prestigieux du Palais des Académies sous la Présidence de S.A.R. le Prince Laurent et avec la participation de Monsieur Philippe Busquin, Commissaire européen chargé de la Recherche, pour débattre, tant sur le plan éthique que scientifique, du thème : "Méthodes alternatives à l'expérimentation animale : quoi de neuf en Belgique?"

S'inscrivant dans le prolongement d'une première journée qui avait eu lieu en juin 2002 à la Maison de la Fondation pour aborder le concept des 3 "R" de manière critique (enjeux éthiques de l'expérimentation animale, production d'anticorps monoclonaux, évolution des statistiques d'utilisation d'animaux de laboratoire), cette deuxième journée s'est donné pour ambition de présenter des exemples de développements d'alternatives significatifs et de progrès réalisés, à un public choisi de

chercheurs du monde académique et industriel ainsi qu'aux représentants des ministères concernés et de la Protection animale.

La journée d'étude s'est articulée autour de trois grands modules :

- les stratégies d'innovations technologiques en matière d'alternatives ;
- les méthodologies in vitro, mettant en lumière deux projets de prévalidation initiés en Belgique et dépassant le cadre de nos fron-

tières (à savoir la recherche en matière de toxicité " hormonale et l'étude de la cornée humaine vivante reconstituée), ces deux domaines d'étude permettant le remplacement de l'animal de laboratoire;

- les innovations technologiques in numero (modélisations mathématiques) et in silico, abordées de manière anticipative.

Nous reviendrons bien évidemment en détail sur cette journée dans notre prochain numéro. ■

## COMMENT SEPARER LE POULAIN DE SA MERE, A L'ISSUE DE LA PERIODE DE SEVRAGE

Il nous a paru intéressant, dans le présent numéro du journal de la Fondation, de donner quelques conseils relatifs à la manière la plus souhaitable de procéder à la séparation du poulain et de sa mère, à l'issue de la période de sevrage.

### Qu'est-ce que le sevrage ?

Moment de séparation définitive entre le poulain et sa mère, le sevrage a pour but de rendre le poulain indépendant; puisqu'il ne bénéficiera plus du lait maternel ni de la présence rassurante de sa mère.

Cela induira un changement alimentaire indispensable à la croissance du poulain et permettra à sa mère de récupérer éventuellement une carrière sportive, ou une utilisation comme cheval de selle à temps plein ou encore de jument poulinière ayant besoin de toute son énergie pour l'évolution du fœtus.

### Quelle est la période propice pour procéder au sevrage ?

Le sevrage se prépare à l'avance. L'éleveur devra tout mettre en œuvre pour que la séparation se passe dans les meilleures conditions possibles car le sevrage n'est jamais un moment facile et toute précipitation ne ferait qu'augmenter le stress du poulain et de la jument.

La période idéale se situe 6 mois après la mise bas.

Chez les chevaux sauvages par exemple, il n'est pas rare de voir des poulains de 2 ans être encore aux côtés

de leur mère. Et si la jument est gestante, cette séparation se fera tout naturellement lorsque la jument devra pouliner à nouveau.

### Les différentes méthodes de sevrage le sevrage brutal

Comme son nom l'indique, ce type de sevrage est rapide et radical. Plus traumatisant pour le poulain, il consiste à séparer en une seule fois et de manière définitive le poulain de sa mère.

Cette méthode est risquée pour le poulain car celui-ci est stressé et apeuré par la situation. Il arrive parfois qu'il puisse se blesser par voie de conséquence. Capable de tout pour rejoindre sa mère, il peut dans un acte désespéré, sauter par-dessus la porte du box ou passer au travers des clôtures.

### le sevrage progressif

Ce sevrage s'effectue donc par paliers progressifs, qui permettent à la jument et à son poulain de s'adapter petit à petit à leur future séparation. L'éleveur doit alors y consacrer beaucoup plus de son temps que dans le premier cas.

Au début, ils passeront une heure séparés pendant la journée (dès le 3ème mois, lorsque la jument est travaillée). Ensuite la durée de séparation sera augmentée petit à petit afin de pouvoir les isoler l'un de l'autre une nuit entière et ensuite définitivement.

L'idéal est que le poulain puisse être mis en contact avec d'autres poulains déjà sevrés, un poney, un hongre qui lui serviront de compagnons de jeux pour lui faire oublier le stress de la séparation. Durant cette même période, l'apprentis-



sage d'un autre mode d'alimentation aura également été mis en place au préalable. Les grains et le fourrage remplaceront progressivement le lait maternel. L'idéal est de renforcer le lien entre le poulain et l'homme vers le 3ème mois par la pose du licol, un léger pansage, des manipulations à la main, des caresses qui rendront la présence humaine agréable pour le poulain.

### Les conséquences sur le bien-être de la jument et du poulain

Psychologiquement il est évident que c'est la méthode progressive qui est la plus adaptée pour la jument et le poulain.

**Pour le poulain :** la méthode progressive est idéale. Celui-ci a déjà des repères, une certaine indépendance et un code de langage conventionnel entre lui et l'homme. Ses peurs seront déjà régulées.

**Pour la jument :** la méthode progressive sera moins stressante. Déjà habituée par l'absence de son poulain, elle sera moins stressée et s'adaptera en 24 h à

cette nouvelle vie. Mais il est conseillé de séparer la jument de celles qui sont toujours avec leur poulain. En effet, il y a des risques que, séparée de son poulain, elle pourrait s'approprier le poulain d'une autre jument.

Il faut bien sûr prendre en compte le caractère de la mère et du poulain. Une jument équilibrée, confiante, souvent manipulée, acceptera cette séparation plus facilement.

La méthode brutale se passera dans un échange de cris de désespoir entre la jument et son poulain.

### Jument et poulain gardent-ils des liens particuliers après le sevrage ?

Souvent les poulains sont définitivement séparés des juments. De ce fait, ils n'ont plus de contact entre eux.

Mais il peut arriver dans un élevage privé que le poulain soit remis en liberté dans la même prairie après minimum 1 semaine de séparation avec sa maman. Il est amusant de constater que tous les deux se reconnaissent grâce à l'odorat, mais que la mère adopte une attitude repoussante envers son petit qui pourrait chercher à la suivre dans ses déplacements. Elle a compris qu'il doit être indépendant et le force à le rester.

Dans tout élevage, la connaissance du cheval et l'expérience sont les éléments essentiels de l'éducation du cheval, de son bien-être et de ses manipulations. Sans un certain savoir sur le bien-être animal, les objectifs de l'élevage risquent de ne pas être atteints. ■

Fabienne Pyr

# TRIBUNE LIBRE

## A NOS AMIS CANADIENS

Qu'attendez-vous pour demander à vos parlementaires de renvoyer un gouvernement qui, en décrétant la fin du moratoire et en autorisant la destruction massive des bébés phoques par des méthodes d'une cruauté insoutenable, a provoqué l'opprobre et le mépris de l'opinion publique mondiale.

Il a suffi que cette opinion visualise la face des tueurs, la brutalité de leurs gestes et leur acharnement à dépouiller leurs victimes mêmes vivantes, pour que l'image de votre pays soit mise à mal.

Cette atteinte à l'environnement qui est la propriété de tous et cette inhumanité pouvait peut-être encore se concevoir dans un Etat arriéré ou dictatorial mais jamais dans un pays démocratique et civilisé.

Vous rendez-vous compte qu'on vous manipule avec des prétextes aussi faux que les armes de destruction massive chères à vos voisins américains.

Le prétexte essentiel serait la surpopulation des phoques et leur consommation exagérée de poissons portant atteinte aux intérêts de la pêche canadienne.

Rien n'est plus faux !

Ceux qui, avec moi, ont lutté durant des années pour obtenir le moratoire qui vient d'être unilatéralement levé, connaissent



Photo F. SABLON

bien ces arguments et ont démontré à chaque fois, leur inanité.

C'est exactement en termes inverses que se présente le problème. Ce sont les excès de la pêche qui mettent en danger la survie des espèces sous-marines et non la consommation des phoques.

Une fois de plus, pour servir une industrie égoïste, on porte atteinte à une nature qui, depuis que le monde est monde, n'a besoin d'aucune aide pour s'autoréguler.

Cette attitude est tellement banalisée qu'on ne s'en étonne même plus, sauf quand il est trop tard. Ce qui choque ici, c'est à la fois la cruauté de la méthode et le but purement commercial présenté comme écologique.

Vous ne devez pas vous étonner, chers

amis Canadiens, si, cette fois, votre pays paie plus cher ces atrocités qu'elles ne lui rapporteront.

Des mesures sont déjà prises dans notre pays grâce à l'initiative des Ministres Freya Vandenbosche et Fintje Moerman, afin d'interdire l'importation des produits des tueries.

Tout ce qui touche à la protection animale mais aussi au respect de l'environnement et à l'humanisme va se liguier pour obtenir de l'Europe des mesures similaires. Déjà une majorité importante se crée au sein du Parlement Européen pour exiger une directive d'interdiction.

Quant à l'opinion publique, elle s'attend à une mobilisation pour le boycott des produits canadiens et de son tourisme, tant

que le gouvernement fédéral ne reviendra pas sur sa décision d'autoriser cette chasse inhumaine.

On ajoutera pour vous, amis Canadiens, un effet pervers de la décision de votre gouvernement. Il s'agit de retombées de celle-ci sur le sort des populations inuites.

Dans les négociations sur le moratoire demandé par les représentants de la protection animale il avait été convenu que la chasse ancestrale des Inuites ne serait pas concernée, celle-ci respectant un minimum d'humanité et ne prélevant qu'un faible pourcentage de la population des phoques. Les mesures de rétorsion qui seront prises par l'Europe ne pourront pas faire la part des choses faute de pouvoir distinguer l'origine des produits. On suppose que votre gouvernement n'y avait pas pensé. Que voulez-vous, quand on prépare une mauvaise action et qu'on se perd en manipulations pour pouvoir la justifier, on ne peut pas tout prévoir.

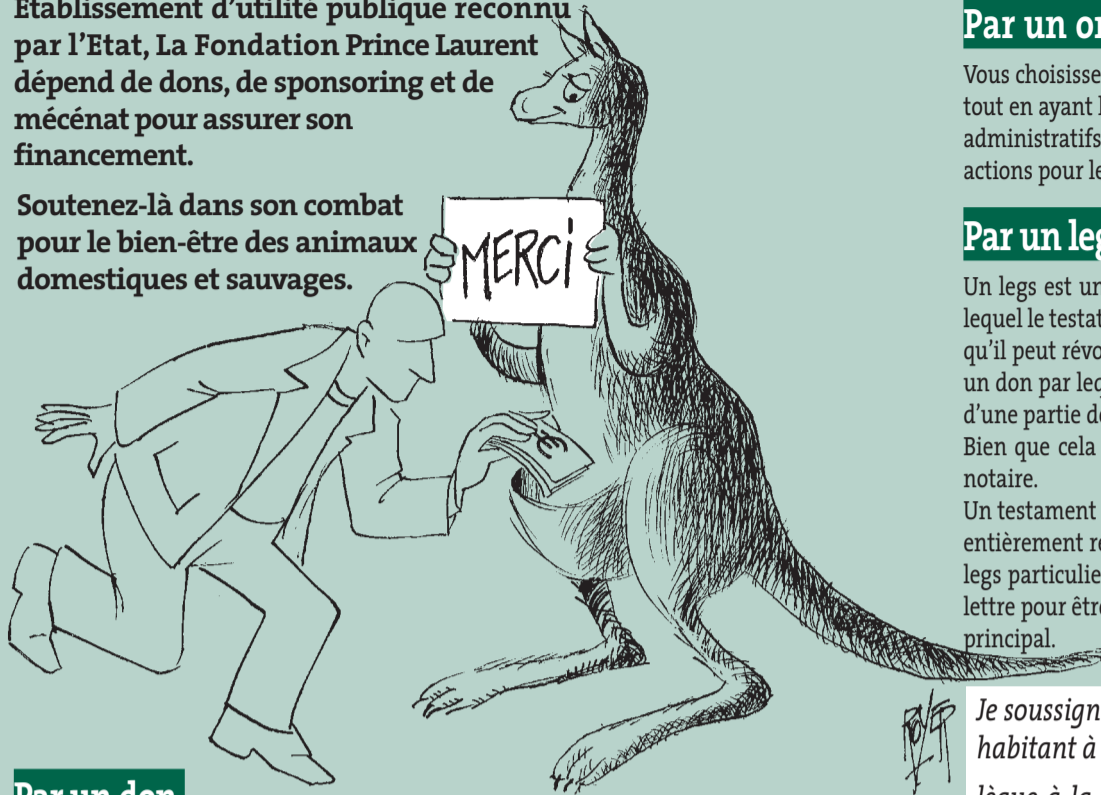
Il reste à espérer que les citoyens canadiens de chacune des Provinces qui composent cet immense pays auront la fierté d'exiger que soit mis fin, tout de suite, à une pratique qui déshonore leur pays. ■

Roland GILLET  
Sénateur honoraire

# AIDEZ-NOUS: LA FONDATION A BESOIN DE VOUS

Établissement d'utilité publique reconnu par l'Etat, La Fondation Prince Laurent dépend de dons, de sponsoring et de mécénat pour assurer son financement.

Soutenez-là dans son combat pour le bien-être des animaux domestiques et sauvages.



## Par un don

A partir d'un don de 30 €, vous devenez ami ou amie de la Fondation Prince Laurent et vous recevrez le journal qui vous informera de ses activités et de ses projets.

- En versant 30 €, vous devenez ami(e) sympathisant(e);
- En versant 50 €, vous devenez ami(e) protecteur/ protectrice;
- En versant 125 €, vous devenez ami(e) fidèle.

(Vous recevrez une attestation fiscale pour un montant de 30 € minimum, permettant d'obtenir une déduction fiscale).

Les dons sont à verser au compte 603-1052681-81 de la Fondation Prince Laurent.

Si par contre vous souhaitez soutenir plus spécifiquement les activités des dispensaires vétérinaires, vous pouvez effectuer un don au même compte 603-1052681-81 avec mention "Dispensaires Fondation Prince Laurent".

Vous deviendrez également ami(e) de la Fondation et bénéficierez des mêmes avantages tout en ayant l'assurance que votre don sera consacré aux soins apportés aux animaux de compagnie des plus démunis.

## Par un ordre permanent

Vous choisissez ainsi le montant du don que vous souhaitez faire chaque mois à la Fondation tout en ayant la liberté d'annuler celui-ci à tout moment. De la sorte nous réduisons nos frais administratifs en diminuant le nombre de nos mailings et nous pouvons mieux planifier nos actions pour le bien-être des animaux.

## Par un legs

Un legs est une disposition à titre gratuit faite par testament. Le testament est un acte par lequel le testateur dispose, pour le temps où il n'existera plus, de tout ou partie de ses biens, et qu'il peut révoquer. Un legs n'a donc force de loi qu'en cas de décès. Telle est la différence avec un don par lequel une personne, de son vivant, se défait immédiatement et irrévocablement d'une partie de ses biens.

Bien que cela ne soit pas absolument nécessaire, il est pourtant conseillé de consulter son notaire.

Un testament écrit de sa propre main (testament olographe) est valable à condition qu'il soit entièrement rédigé, daté et signé de votre propre main. Vous trouverez ci-après le texte d'un legs particulier qui peut servir d'exemple et qui pourrait être retranscrit sur simple papier à lettre pour être déposé chez un notaire, le cas échéant sous forme de codicille à un testament principal.

*Je soussigné(e) (Nom, tous les prénoms),  
habitant à (adresse complète),*

*lègue à la Fondation Prince Laurent pour le Bien-Etre des Animaux domestiques et sauvages, établissement d'utilité publique dont le siège est établi avenue Paul Deschanel 36-38, 1030 Bruxelles, la somme de (montant en toutes lettres), les biens suivants (description des biens mobiliers ou immobiliers).*

*Fait à (localité), le (date, jour, mois, année - en toutes lettres).*

*Signature*

**Savez-vous que les taux d'imposition des droits de succession pour les ASBL, et donc pour notre Fondation, sont de 12,5 % en Région Bruxelloise et de 8,8 % en Région Flamande et en Région Wallonne.**

**Ils sont par contre nettement plus élevés pour les héritiers n'ayant aucun lien familial ou un lien de parenté éloigné avec le défunt puisqu'ils peuvent alors atteindre un plafond de 65 % en Région Flamande et 80 % en Région Bruxelloise et en Région Wallonne.**



## DERNIERE MINUTE

Oscar, le petit yorkshire de Madame Rosine Demaret qui a légué son immeuble de l'avenue Paul Deschanel à la Fondation, est mort à 13 ans, ce 7 avril d'un cancer généralisé.

On se souvient qu'Oscar avait été recueilli, à la mort de Madame Demaret, par son amie Madame Delhaye, elle aussi grande amie de la Fondation.

## NOTRE PRESIDENT SUR LE TERRAIN LES ENFANTS DE SINT-MARIA AALTER ONT CONÇU UN SITE INTERNET CONSACRE AUX OISEAUX

S.A.R. le Prince Laurent, président de la Fondation, s'est rendu en janvier dernier, à l'école primaire Tabor de Sint-Maria-Aalter, à l'invitation des élèves de la classe de quatrième primaire pour découvrir le site internet qu'ils ont créé et consacré à la protection des oiseaux.

Très enthousiastes, les enfants ont accueilli notre président en chanson avant de lui communiquer leur passion des oiseaux qu'ils ont concrétisée sous forme d'un club via internet.

Le Prince Laurent s'est quant à lui félicité du dynamisme de ces jeunes élèves qui ont ainsi trouvé le moyen de concilier la protection de la nature et leur intérêt pour le monde animal avec la technologie nouvelle liée à l'informatique.



## CARNET D'ADRESSES

### ADMINISTRATION CENTRALE



Av. Paul Deschanel 36 - 38  
1030 - Bruxelles  
Tél. : 02 2430897  
Fax : 02 2430947

E-mail : mail@fondation-prince-laurent.be  
Site Internet : www.fondation-prince-laurent.be

### DISPENSARE VETERINAIRE DE BRUXELLES



Place du Jeu de Balle 72/73  
1000 Bruxelles  
Tél : 02 5116646  
Fax : 02 5110737

Consultations : du lundi au vendredi de 9 h00 à 12h00

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30

E-mail : dispensaireBXL@fondation-prince-laurent.be

### DISPENSARE VETERINAIRE DE SERAING



Place des Verriers 14  
4100 Seraing  
Tél / fax :

04 3383938  
Consultations : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30.

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9 heures à 16h30

E-mail: fondationprincelaurent@skynet.be

### DISPENSARE VETERINAIRE D'ANVERS



St-Bernardsesteenweg 424  
2020 Antwerpen  
Tél. : 03/2162960  
Fax : 03/2162965

Consultations & Secrétariat du lundi au vendredi de 10h00 à 13h00

E-mail : griet.nolmans@stichting-prins-laurent.be

### BPAM (PLATE-FORME BELGE DES METHODES ALTERNATIVES)



Avenue Paul Deschanel  
36-38  
1030 Bruxelles  
Tél : 02 2449705  
Fax : 02 2430947

E-mail : bpam@fondation-prince-laurent.be

Compte bancaire BPAM : 603-1050018-37

### EQUINE RESEARCH & WELFARE FUND



Av. Paul Deschanel 36-38  
1030 Bruxelles  
Tél : 02 2430897  
Fax : 02 2430947

Compte bancaire : 068-2063843-01

Tél. : F. Pyr 0473-803 726

E-mail : f-pyr@netcourrier.com

Site internet : http://users.swing.be/erf

### RÉDACTEUR EN CHEF

Chantal Schaller

### SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Michel de Valensart Schoenmaeckers

### COMITÉ DE RÉDACTION

Dr Jean Bastien, Dr Joseph-Paul Beaufays, Carine Gielis, Pr. Pierre Lekeux, Fabienne Pyr, Bénédicte Schils, Wim Toebosch, Véronica Williams

### ADMINISTRATION

Valérie Bal, Isabel Torres, Patricia Van Gysel.

### PHOTOS

Francis Verhaegen, Didier Vandenbosch.

### DESSINS

Royer

### VERSION NEERLANDAISE

Jean Engels, Isabel Torres

### CONCEPTION GRAPHIQUE ET IMPRESSION

DPS

### SITE INTERNET

Marketane-Internet Consultants

Ce journal est imprimé sur Cyclusprint de dalum, un papier 100% recyclé



\*\*\*  
Editeur responsable : Jean Bastien, avenue Paul Deschanel 36-38 - 1030 Bruxelles  
© Fondation Prince Laurent 2004